

Les Départements face à de nouveaux défis

Tous confrontés à la réorganisation territoriale, et certains exsangues financièrement, les Départements sont conduits à reconsidérer leurs missions.



Silence on tourne, par la Compagnie Pockemon Crew, spectacle présenté à L'Espace Agora de Commentry (Allier)

Menacés il y a peu de temps encore de disparition, les Départements sont aujourd'hui confrontés à une double réalité qui va connaître (ou connaît déjà) des répercussions sur le plan culturel. L'entrée en vigueur de la loi NOTRe tout d'abord, qui prévoit que les Régions, les Départements et les Communes ont désormais des compétences partagées en matière culturelle ; une situation financière de plus en plus précaire ensuite (due conjointement à la baisse des dotations de l'État et à l'accroissement des dépenses liées au versement d'allocations de solidarité) qui confine à la faillite pour une quarantaine

de Départements. En outre, il ne faut pas oublier que les Départements possèdent des compétences culturelles obligatoires, dont le Schéma de développement des enseignements artistiques et la structuration de la lecture publique. Ce contexte oblige inévitablement les Conseils départementaux à reconsidérer leur positionnement dans le champ culturel.

Effet de ciseau

La complexité budgétaire dans laquelle se débattent nombre de Départements les contraint d'ores et déjà à certaines inflexions dans le soutien apporté à la création et à la diffusion. «Lorsque vous avez, par exemple, une augmentation de



Frédéric Lafond, président de la Fnadac

«Il n'y aura pas d'action éducative ou de cohésion sociale réussie sans soutien à la création.»

7 à 10% des allocataires du RSA sur un territoire, l'effet de ciseau est mortel», explique Frédéric Lafond, président de la Fédération nationale des associations des directeurs des affaires culturelles (Fnadac). Il s'est récemment traduit, dans le Département de l'Allier, par une suspension des aides à la création et au fonctionnement versées aux compagnies. Une politique justifiée par le vice-président en charge de la culture, Jean-Sébastien Laloy, par la nécessité de réaliser 17 millions d'euros d'économies. En 2016, le budget de la culture (6 millions d'euros) accusera ainsi une baisse de 400 000 €. «Nous avons souhaité sanctuariser les aides à la production et à la diffusion sur le territoire, mais

nous ne sommes plus en mesure de financer le fonctionnement annuel de compagnies», précise Jean-Sébastien Laloy, qui fait valoir la mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs. Le premier concerne l'événementiel et la diffusion sur un territoire, avec des subventions allant jusqu'à 1 500 € par représentation dans les communes ; le second vise à soutenir les festivals emblématiques du département, les compagnies qui s'y produiront ou les organiseront bénéficiant d'aides pouvant atteindre jusqu'à 20 000 €.

Associer culture et compétences obligatoires

La politique culturelle du Département de l'Allier s'illustre également par un recentrage de ses actions sur le Schéma des enseignements artistiques et la lecture publique d'une part, l'irrigation culturelle du territoire d'autre part. «Le conseil départemental est souvent le premier partenaire des communes», souligne Jean-Sébastien Laloy. Nous avons donc voulu renforcer l'aide que nous leur apportons pour bâtir leur saison culturelle. Enfin, la gestion des collèges faisant, elle aussi, partie des compétences obligatoires des Départements, celui de l'Allier affirme continuer de s'inscrire dans des Parcours d'éducation artistique et culturelle. Associer la culture aux compétences obligatoires : tel est le nouveau positionnement préconisé par Frédéric Lafond. «Le Département, estime-t-il, peut être chef de file sur la culture et la réussite éducative, la culture et l'inclusion sociale, offrir aussi des outils très pertinents sur culture et coopération territoriale en direction des Communalités de communes.» Sur ce dernier aspect, le président de la Fnadac cite l'exemple du Département du Doubs, qui durant dix ans a développé une saison départementale grâce à laquelle les compagnies ont pu augmenter leur capacité de diffusion, puis la valoriser auprès des DRAC.



Rencontre de collégiens avec le groupe Totorro à Louvigné-du-Désert dans le cadre de l'opération Kaléidoscope soutenue par le Département d'Ille-et-Vilaine

La culture, vecteur de lien social

De son côté, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine affiche une volonté de maintenir un budget important (8 500 000 € actuellement) pour la culture, dans lequel prend place, indique la vice-présidente en charge de la Culture, Françoise Sourdrille, «une réflexion liée à la lecture publique», qui se concrétise notamment par un soutien particulier apporté aux médiathèques, considérées comme des points d'entrée importants pour la culture. «Le Département fait levier pour que des propositions liées au spectacle vivant soient diffusées dans les médiathèques des communes et des intercommunalités», affirme-t-elle. Un second axe privilégié renvoie aux missions de cohésion sociale et de développement des territoires incombant au Département ; lequel met en œuvre depuis plusieurs années, en collaboration avec des agents locaux d'insertion et ceux chargés du développement social local, des actions culturelles. «Des propositions émergent, qui s'inscrivent, là aussi, dans le champ du spectacle vivant, avec de la coproduction et des accueils en

résidence», assure Françoise Sourdrille. Les Départements seraient donc appelés à creuser la piste d'un rapprochement entre la culture et le secteur social, qui permettrait de légitimer les dépenses culturelles. N'existe-t-il cependant pas un risque de transformer les artistes en animateurs socioculturels ? «C'est la raison pour laquelle je préfère parler de la culture comme vecteur de lien social», répond Frédéric Lafond, qui, prévenant contre toute instrumentalisation des acteurs culturels, insiste : «Il n'y aura pas d'action éducative ou de cohésion sociale réussie sans soutien et donc financement des processus de création pure.»

Une entrée par le projet

Pour ce faire, le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de ne pas séparer aides à la création, à la diffusion et à la programmation, mais d'accompagner des projets dans leur ensemble. Outre s'être doté d'un dispositif destiné à soutenir la permanence artistique sur un territoire, le conseil départemental a créé il y a quatre ans un Fonds d'accompagnement